

Conseils en matière de visa pour les ressortissants étrangers

Le consulat général de Malte à Casablanca accepte les demandes de visa introduites par l'intermédiaire du centre de demande de visa [VFS à Casablanca](#).

Un [rendez-vous](#) est requis pour la présentation des demandes de visa. Veuillez téléphoner au 0802080461/0537739580 ou envoyer un courriel sur info.maltmor@vfshelpline.com pour obtenir de l'aide et demander de plus amples informations sur la procédure de demande de visa, y compris les pièces justificatives.

Une liste indicative des pièces justificatives demandées est disponible [ici](#).

Les frais de visa sont réglés en Dirhams marocains, en espèces seulement et dépendent du taux de change à la date du rendez-vous. Les chèques ne sont pas acceptés.